



## Communiqué de presse

Nantes, le 25 février 2014

### **Aéroport du Grand Ouest : Un Contrat commun d'accompagnement des territoires de proximité**

Les élus des Communautés de communes d'Erdre et Gesvres, Cœur d'Estuaire, Loire et Sillon et de la Région de Blain étaient réunis ce jour à l'Hôtel de Région, à l'invitation de Jacques AUXIETTE, Président du Syndicat Mixte Aéroportuaire et de la Région des Pays de la Loire, de Philippe GROSVALET, Président du Conseil général de Loire Atlantique et de Gilles RETIERE, Président de Nantes Métropole.

Cette réunion était consacrée à la présentation détaillée de **l'accord cadre territorial**, élaboré sous l'égide du Syndicat Mixte Aéroportuaire, dans le cadre d'un partenariat étroit avec l'Etat, la Région Pays de Loire, le Département de Loire Atlantique, Nantes Métropole et avec **les communes et intercommunalités concernées directement par la réalisation de l'aéroport du Grand Ouest**.

L'accord cadre territorial, dont les orientations stratégiques ont été validées par les élus du Syndicat Mixte Aéroportuaire le 21 juin 2013, est aujourd'hui finalisé. Il réaffirme ainsi l'ambition commune de **développement solidaire des territoires de proximité**, cohérente avec le projet de territoire des Communautés de communes et étroitement articulée avec les stratégies territoriales et les politiques publiques mises en œuvre à l'échelle du pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire, du Département de Loire Atlantique et de la Région Pays de la Loire.

Au cours de cette rencontre, prévue de longue date et maintenue malgré le contexte des événements du week-end dernier, de nombreux points ont pu être présentés : transports et accessibilité, aménagement du territoire, logement, développement économique, renforcement des services à la population, gestion durable des espaces naturels et agricoles... **Tous ces sujets mobiliseront des aides importantes, notamment du Département et de la Région d'ici 2020 (respectivement 7 et 8,6 M€)**.

Pour Jacques AUXIETTE, *« il s'agit de répondre aux attentes des citoyens et de mettre en œuvre un développement équilibré et solidaire des territoires concernés. La réalisation de l'aéroport sera exemplaire avec la mobilisation de nos politiques publiques en faveur du développement économique, de l'emploi, des mobilités et de l'exigence environnementale. Nos engagements sont ainsi une nouvelle fois respectés »*.

Gilles RETIERE rappelle que : *« le dialogue territorial est engagé de longue date pour préparer l'arrivée de la plateforme aéroportuaire sur le territoire de la CCEG et des EPCI voisins. La révision à venir du SCoT 2 permettra plus particulièrement encore de prendre en compte sa réalisation et continuer ainsi à anticiper et à maîtriser tous ensemble les impacts, notamment environnementaux »*.

Philippe GROSVALET indique enfin : *« Dans le cadre de notre démarche de développement solidaire et équilibré des territoires, des aides concrètes seront ainsi apportées aux communes les plus directement impactées pour des projets en matière d'urbanisme, de logement, d'environnement, d'équipements et de services à la population... »*.

Contact presse : 02 28 20 63 33